



COMMANDITE

CONTEXTE

Les Jeux du Québec, événement à l'ampleur provincial, offrent une visibilité importante pour nos partenaires. Dans le cadre de la Finale des Jeux du Québec, le Comité organisateur s'engage à respecter l'entente de commandite convenue avec **SPORTSQUÉBEC**.

OBJECTIFS DE LA PROCÉDURE

Normaliser l'affichage et respecter l'exclusivité des commandites de la Finale des Jeux du Québec et de **SPORTSQUÉBEC**.

MODALITÉS DE LA PROCÉDURE COMMANDITE

- ↪ **SPORTSQUÉBEC** et le Comité organisateur feront connaître la liste des commanditaires qui ont négocié des exclusivités au fur et à mesure qu'elles sont finalisées et ce, au plus tard trois (3) mois avant le début de la Finale.
 - Pour connaître les partenaires actuels de **SPORTSQUÉBEC** et du Comité organisateur, veuillez svp vous référer aux sites web respectifs.
- ↪ **SPORTSQUÉBEC** et le Comité organisateur s'entendent sur la visibilité accordée aux commanditaires lors de la Finale des Jeux du Québec.
- ↪ Aucun commanditaire de la région et de la fédération ne peut être affiché à moins d'une entente spéciale avec **SPORTSQUÉBEC**.
- ↪ Si la délégation est identifiée à un commanditaire accepté, la dimension de l'affichage sur les vêtements ne doit pas dépasser soixante (60) centimètres carrés.
- ↪ Aux cérémonies d'ouverture et de clôture ainsi qu'aux remises de médailles, chaque participant doit porter les vêtements de sa région fournis par **SPORTSQUÉBEC** et aucun autre commanditaire ne peut être affiché d'aucune façon.
- ↪ Aucune marque de commerce identifiée au tabac, au vapotage, à la marijuana ou à une boisson alcoolisée ne sera acceptée.
- ↪ Seules les médailles et les bannières fournies par **SPORTSQUÉBEC**, seront remises aux athlètes lors de la Finale.
- ↪ Tout autre cas non identifié devra être approuvé par **SPORTSQUÉBEC**.